

## **Déclaration des représentants des personnels Solidaires Finances Publiques à la CAPL N°1 du 14 juin 2017**

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis à l'occasion de la deuxième convocation de cette CAPL, relative notamment au nouveau règlement intérieur des CAPL à la Direction des Finances Publiques de la DISI Paris Normandie.

L'objectif de l'administration est clair : limiter le niveau d'activité syndicale dans une approche budgétaire, encadrer strictement cette activité, décrédibiliser et délégitimer l'action des syndicats, favoriser, au final, l'émergence et le renforcement des syndicats les plus conciliants.

Revenant sur les engagements pris lors de la mise en place de la DGFIP, le Directeur Général a donc pris une série de mesures visant à restreindre l'activité syndicale et à faire payer aux organisations syndicales, au sens littéral comme au sens figuré du terme, une partie de l'activité qu'elles déploient dans le cadre de la défense individuelle et collective des personnels.

Sont notamment concernés-e-s les suppléant-e-s.

Ainsi dans les instances de dialogue social, les frais engagés par les suppléants qui siègent sans y remplacer un titulaire ne seront plus pris en charge par l'administration.

L'administration en profite pour introduire une restriction du même ordre concernant les préparations. La fiche jointe aux documents de cette instance mentionne la suppression de remboursement des déplacements pour les préparations. Cette mesure est d'autant plus préjudiciable dans le cas de la DISI Paris Normandie du fait de l'éloignement géographique des élus.

La Direction Générale ne s'arrête pas en si bon chemin, puisque dans le même temps, elle a aussi réduit à sa plus simple expression les temps de préparation et de compte-rendu (une durée égale à celle de l'instance, sans être inférieure à une demi-journée, ni supérieure à deux jours). Cette évolution négative a de très lourdes conséquences au niveau local en divisant par deux les temps accordés.

C'est une véritable déclaration de guerre envers les représentants du personnel mais également envers les agents qui les ont mandatés. Et d'autant plus intolérable que cette remise en cause des règles de fonctionnement intervient en cours de mandat.

Dans certaines directions qui reconnaissent le temps et l'investissement demandés aux élus pour la préparation et le compte-rendu des instances, il a été décidé d'accorder une

journée pour la préparation et autant pour le compte-rendu malgré les consignes du Directeur Général.

Quelle application du nouveau règlement intérieur sera faite à la DISI Paris Normandie ?

Compte tenu de cette dégradation du dialogue social et du manque de considération de notre Directeur Général envers les agents via leurs représentants, les élus de Solidaires Finances Publiques DISI Paris Normandie ont boycotté la 1ère convocation de cette CAPL. Nous vous rappelons également le soutien massif accordé par les agents à leurs représentants par la signature de la pétition intersyndicale remise lors du CTL du 22 mars dernier.